



# BILAN D'ACTIVITÉS 2024



# Table des matières

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION DE PECHE DU CANTAL .....	3
RAPPORT MORAL DU PRESIDENT FEDERAL.....	9
BILAN FINANCIER.....	17
DIAPORAMA DE PRESENTATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE.....	31

Le bilan d'activités est consultable en ligne sur le site de la Fédération :  
[https://www.cantal-peche.com/bilan-activite-federation-peche-cantal-15\\_fr.html](https://www.cantal-peche.com/bilan-activite-federation-peche-cantal-15_fr.html)

# COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION DE PECHE DU CANTAL DU 4 AVRIL 2024 A AURILLAC

\*\*\*\*\*

## REDACTEURS : KIPIEL CHRISTOPHE – MARC GEORGER

Accueil des participants à 17h30 (+ émargement administrateurs FD15 – Présidents APPMA et délégués APPMA)

### Début de séance à 18h20

Ouverture de l'AG par le président de la FD15, Mr Marc GEORGER : remerciements aux élus présents.

### 1- RAPPORT MORAL SAISON 2024 ([Voir rapport moral joint](#))

En préambule, le président de la FD15 demande à valider le compte-rendu de l'AG de la FD 15 (en date du 04/24). Vote : validation à l'unanimité par les votants présents.

- Poursuite de l'intervention par un discours d'ouverture dans lequel le Président Fédéral aborde différents points :
  - rappel de l'importance de l'activité de loisir pêche et des milieux aquatiques pour le département de part :
    - ⇒ Le poids économique et touristique du loisir pêche
    - ⇒ Le maillage associatif : 15 APPMAs réparties sur tout le Département
  - reconnaissance et remerciement à l'égard des bénévoles d'APPMA et de leur investissement ;
  - mise en exergue de l'importance du travail et des études réalisées par le personnel de la FD15 dans le cadre de la gestion et la connaissance des milieux aquatiques mais également pour la promotion et développement de notre loisir ;
  - souligne les moyens limités de la FD15.
- Validation du nouveau PDPG par le Préfet du Département. Rappel que 98% des cours d'eau cantalien sont en gestion patrimoniale.
- L'outil « Géeauportail » : la FD15 s'est dotée d'un nouvel outil de bancarisation des multiples données relatives à la connaissance des milieux aquatiques du Département.
- Régulation des populations de cormorans : un nouvel arrêté publié en Février 2025, mais pas d'application possible sur le terrain pour l'instant.
- Les APN : la FD du Cantal propose une organisation unique en France avec un maillage fort du territoire. Chaque APPMA est en mesure de proposer des activités de découverte ou de perfectionnement aux techniques de pêche grâce au travail des techniciens de la FD.
- Rapprochement de la FD15 avec la Fédération de Pêches Sportives dans le cadre de l'organisation d'une compétition nationale à destination des jeunes de moins de 18 ans (le Junior Fishing Tour).
- Signature d'une convention de partenariat entre la FNPF et l'association des « maires de France ». Déclinaison à venir à l'échelle de chaque département.
- Signature d'une convention de partenariat entre la FNPF et la Gendarmerie Nationale. Déclinaison à venir à l'échelle de chaque département.
- Mise en garde à l'égard des discours anti-pêche ou anti-chasse émanant des associations animalistes. Ces dernières mènent un travail de lobbying fort auprès des élus.

- Besoin de porter une attention forte à l'égard de la ressource en eau car :
  - ⇒ Multiplication des demandes de projets liés à la micro-électricité qui souhaite surfer sur la vague des énergies renouvelables ;
  - ⇒ Le changement climatique impose un partage de la ressource en eau du plus en plus difficile et cela est accentué par : une fragilisation des milieux aquatiques (diminution drastique des surfaces de Zones humides) ; un gaspillage de l'eau potable en raison d'un réseau d'adduction obsolète...

Le Président de la FD15 conclut son discours par le rappel d'un nécessaire travail coordonné de tous les partenaires dans l'effort de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Pour conclure, le président de la FD15 soumet au vote le rapport moral 2024 à l'AG de la FD15 : validation à l'unanimité par les votants présents ce jour.

## 2- RAPPORT FINANCIER (exercice 2024)

- ¶ Intervention de la trésorière fédérale (Mme S. MADELAINE) :
- ∨ Bilan des ventes de cartes de pêche : diminution des ventes de cartes (- 524 cartes). Diminution qui s'observe aussi à l'échelle nationale.
- L'achat des cartes de pêche se fait encore majoritairement auprès des divers dépositaires présents sur le territoire de chaque APPMA.
- L'âge médian du pêcheur cantalien est de 41,7 ans (43 ans en 2023).
- ∨ Hausse de la masse salariale de la FD 15 consécutivement à l'embauche de personnel qualifié afin de réaliser différentes missions : 1 embauche en CDI dans le cadre du développement du loisir pêche ; 2 embauches en CDD dans le cadre de l'élaboration du nouveau PDPG et de l'étude sur les Aires Protégées.

### Voir le document comptable fourni par le cabinet comptable.

- ¶ Description du document comptable réalisée par le cabinet comptable :
- ∨ Ressources associatives en hausse de 11% par rapport à 2023 ;
- ∨ Prestations FD : 98 500€ (en baisse de 15,5% par rapport à 2023)
- ∨ Total du produit d'exploitation en hausse de 7%
- ∨ Charge de personnels de 480 000€ (en hausse par rapport à 2023 du fait de l'embauche de personnels)
- ∨ Total des charges de la FD en hausse de 8%
- La FD présente un résultat positif de 8 200€ en 2024 (75 900€ en 2023).
- La trésorerie de la FD est saine : 797 800€ en 2024 (840 900€ en 2023).
- Le bilan actif/passif est à l'équilibre.

- ¶ Intervention du vérificateur aux comptes (Mr Faillès) : le contrôle des comptes ne soulève aucune interrogation ou remarque.
- Rappel de l'obligation, pour chaque APPMA, de transmettre son bilan financier à la FD à l'issue de son assemblée générale.
- ¶ Intervention du commissaire aux comptes (M. SEMETEYS) rendue nécessaire du fait que la FD15 perçoit plus de 150 000€ de subventions.

A l'issue de cette dernière intervention, le rapport financier 2024 est soumis au vote pour validation : il est validé à l'unanimité.

## 3- BILAN PROMOTION / DEVELOPMENT ET COMMUNICATION 2024

### Promotion de l'activité pêche :

- ¶ Intervention de DELAMAIDE Thomas :
- ∨ Rappel du maillage très fort du Département :
  - 12 APN Ados

- 14 APN estivaux
- 1 APN adulte

Ces APN fonctionnent grâce aux diverses subventions des différents partenaires (Région AURA ; CD15 ; Agence de l'eau ; EDF ; SHEM...)

▼ Lancement en 2024 d'une compétition ouverte aux jeunes de – de 18 ans (le J.F.T.). La FD15 est celle qui a drainé le plus de jeunes. Finale départementale le 29/04 sur le plan d'eau du Val Saint-Jean à Mauriac. A l'issue de cette finale, 4 jeunes seront retenus pour participer à la finale régionale dans l'Allier.

▼ Cantal Tour Sport 2024 : 6 sites ont accueilli cet évènement sur le Département.

### **Développement et communication :**

► Intervention de CHALIER Jacques :

▼ Education et sensibilisation à l'environnement :

- partenariat avec le lycée agricole de Saint-Flour (BAC Pro parcours environnement) ;
- Collège P. GALERY de Massiac : 1 section « pêche et étude des milieux aquatiques » ;
- interventions dans les écoles du bassin Célé cantalien ;
- interventions au sein des centres de loisirs ;
- interventions dans le cadre des T.A.P. avec l'école de Saint-Simon.

▼ La communication de la FD15 :

- sur divers supports papiers (guide pêche du 15 ; revue de l'ARPARA...)
- sur les supports numériques (site de la FD15) et réseaux sociaux

▼ Evénements halieutiques :

- fête de la pêche (le 2/06/24) à Bort-les-Orgues dans le cadre du « Parlons Pêche ». Présence des 3 FD (15 ; 19 ; 63).
- fête AOP Cantal au lac des Graves le 4/08/24
- open float tube organisé sur le lac de Saint-Etienne-Cantalès

▼ Autres événements :

- accueil des nouveaux arrivants sur Aurillac et Mauriac
- salon des maires au Prisme d'Aurillac
- le CNPL et salon « Origine Auvergne » à la grande halle d'Auvergne à Cournon.

▼ Pêche et tourisme :

- achat groupé de 20 « barnums » avec participation des AAPPMA
- projet « Phare Région AURA » : mise à disposition de matériel de pêche sur différents sites cantaliens

▼ Perspective 2025 :

- création de 3 nouveaux APN Adultes sur les B.V. Céré/Lot ; Truyère/Alagnon et Rhue/Dordogne
- labellisation des hébergements pêche auprès des particuliers
- challenge carnassier sur le lac de Garabit du 17 au 19/10
- open float tube en partenariat avec l'association Workfishing
- fête nationale de la pêche le 1er/06
- opération nettoyage des berges du lac de Saint-Etienne-Cantalès
- CNPL et salon « origine Auvergne »

## **4- ACTIONS TECHNIQUE MENÉES EN 2024**

► Interventions de Romain MAX et Agnès TRONCHE (responsables techniques FD15) :

### **- révision du PDPG :**

✓ En 2024, finalisation du nouveau PDPG avec rencontre des divers partenaires et des représentants d'AAPPMA.

Le document validé par le Préfet du Cantal en 2025.

### **- Actions portant sur la connaissance des milieux :**

✓ Les réseaux de suivi de la thermie des cours d'eau du Département et des peuplements piscicoles :

- 39 stations de suivi de la thermie en 2024 contrôlées par la FD15. En parallèle, existence d'un réseau de suivi départemental (CD15) qui porte à 72 le nombre de stations mesurant la température des cours d'eau sur le Département. Partage des données des uns et des autres.
- le suivi des peuplements a fait l'objet de 94 opérations de pêche à l'électricité en 2024 (73 pour inventaires stricts et 21 pour des sauvetages avant travaux).

✓ Campagne de formation d'habilitation à l'électricité : 9 nouveaux bénévoles formés en 2024.

✓ Campagne de suivi de la reproduction du sandre sur le lac de Grandval.

### **- Etudes spécifiques :**

✓ Etudes des otholites des truites sur le BV de la Rhue

✓ Campagne de recherche de la présence d'un parasite qui affecte les juvéniles de truites (maladie rénale proliférative)

✓ Diagnostic piscicole et thermique afin de déterminer la diversité piscicole du lac du Jolan

✓ Mise en œuvre de la « Stratégie Nationale des Aires Protégées » sur les bassins du Lagnon et du Marzes (présentation par Clément) :

L'objectif national est d'avoir 10% du territoire en protection forte. Dans le Cantal, la surface des zones en protection forte est inférieure à 1% !!

Retour des observations de terrain :

- dégradations importantes des parties amont des BV (piétinement ; absence de ripisylve...)
- Occasionnant des températures élevées sur les cours d'eau en période chaude ;
- dégradations moins fortes sur les parties médiane et aval des BV (présence de ripisylve ; berges en bon état ; température de l'eau normale).

A la suite de ce recueil de données de terrain, s'engage une réflexion sur les actions à mettre en œuvre pour restaurer les zones impactées.

**Départ du sénateur, M. Sautarel : discours de soutien aux actions décrites depuis le début de la séance et prise de conscience des enjeux de l'eau pour l'avenir.**

### **- Restauration des milieux aquatiques :**

✓ Assez peu en 2024 car la rédaction du PDPG a mobilisé du temps et de l'énergie :

- création d'habitats piscicoles sur la retenue de Lastiouilles ;
- acquisition de la Montagne de Chaubasse (plateau d'Allanche) – Fondation des pêcheurs.
- restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de Babory
- accompagnement technique et financier pour des travaux de restauration du milieu sur le ruisseau de Montirin...

✓ La gestion de la ressource en eau : la FD15 intervient au sein des comités de gestion de la ressource en eau.

✓ FD15 consultée pour des avis techniques par divers services de l'Etat (ex : renouvellement des autorisations d'exploitation de plusieurs microcentrales).

✓ La gestion des populations piscicoles sur les lacs de barrage : campagnes d'alevinage sur les lacs du Département.

## 5- BILAN SUR LES ATTEINTES AUX MILIEUX ET LA GARDERIE

► Intervention d'Armand Delamaide (administrateur FD et responsable du groupe de travail « garderie et atteintes aux milieux ») :

✓ Rappel de la volonté fédérale de maintenir sur le Département, des moyens pour la surveillance, la sensibilisation, l'information et le contrôle. En témoigne, la présence de :

- 2 gardes salariés de la FD15
- 25 gardes particuliers au sein des AAPPMAs

✓ Mise en œuvre d'une collaboration entre différents intervenants (gardes fédéraux ; GPP ; services de l'OFB ; gendarmerie...).

En 2023, signature d'une convention entre la FNPF et la gendarmerie nationale pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Le but : partager les connaissances et mener des actions communes. En 2024, cette convention doit se décliner à l'échelle des Départements.

✓ En 2023 : groupe de travail réunissant les GPP du Département pour un rappel de la réglementation.

En 2024 : groupe de travail avec les GPP sur l'utilisation de Vigipêche et la rédaction de PV.

✓ Rappel de l'engagement de la FD15 à l'échelle régionale :

- groupe de travail sur la garderie et la réglementation ;
- réflexions engagées sur une simplification de la réglementation (uniformiser les règlements intérieurs) ;
- engagement sur de la formation et du conseil
- travail sur les procédures, les barèmes des transactions civiles : révision à l'échelle départementale du barème (cf : montant des amendes par type d'infraction)

✓ Mise en place d'un sondage auprès des GPP et gardes fédéraux afin d'estimer le nombre de sorties, le nombre de contrôles et évaluer des besoins ou attentes spécifiques de la part des gardes. Seulement 1 retour sur 2 pour cette enquête, trop peu pour communiquer avec des chiffres complets.

Cependant, il apparaît que le faible nombre de procédures ne reflète pas le temps passé sur le terrain car la présence de nos gardes est forte sur nos cours d'eau.

Remerciement pour leur engagement.

► Intervention de Michel Serre (agent de développement à la FD15) :

✓ 15 affaires suivies par la FD15 en 2024. Une seule plainte déposée par la FD15 suite à la pollution constatée sur la Jordanne au cours de l'Eté 2024 (forte mortalité).

✓ Bilan police de la pêche :

- 2 chargés de développement à la FD15 : l'activité de surveillance et de contrôle représente 30% de leur temps de travail ;
- 24 GPP sur le Département et bientôt 4 de plus (2 sur AAPMAs de Maurs et 2 sur AAPMAs d'Aurillac) ;
- en 2024 : 25 journées de surveillance en collaboration avec les GPP (dont 3 nuits) ;
- 3 tournées de contrôles menées en collaboration avec des services de gendarmerie ;

- plus de 3000 contrôles dont 983 via l'application « Vigipêche » ;
- 10 infractions relevées pour : défaut de carte de pêche ; pêche durant une période de fermeture d'espèce ; pêche sur une réserve essentiellement.

#### ▼ Evolution et perspectives en 2025 :

- convention de partenariat entre la FD15 et la gendarmerie du Cantal. 9 tournées communes programmées en 2025 ;
  - recyclage formation des GPP : 16 GPP le 1er /03/25
  - habilitation pour dispenser les formations de GPP au sein de la FD15
  - constitution d'une brigade fédérale de GPP qui sera supervisée par les agents de la FD15
  - mise à jour de l'application Vigipêche par la FNPF.

## 6- QUESTIONS DIVERSES

#### ▼ Pas de questions posées

## 7- LES MOTS DE LA FIN

#### ▼ Parole aux élus :

► Mme MONTAILLET (représentante Aurillac Agglomération) :

Remerciements à l'ensemble des pêcheurs et des agents pour leur travail et leurs actions. Aurillac Agglo. à un programme GEMAPI qui envisage diverses actions sur les cours d'eau. Importance des APN qui permettent d'éduquer et de sensibiliser à la question des milieux aquatiques.

► M. COMBELLE (Vice-Président du CD15) :

Surpris par la qualité des actions menées par la FD.

Souligne l'importance de la pêche en termes d'image positive du Département à l'extérieur de nos « frontières » départementales et du poids économique qu'elle représente.

► Représentant des services de gendarmerie du Département :

Souligne, qu'au sein de ses effectifs de gendarmes, il y a de plus en plus de personnes formées aux questions relatives à la législation sur l'environnement (code de l'environnement).

► M. CHANSEAUME (président de la FD63) :

Souligne les similitudes d'actions au sein du Département du Puy de Dôme.

► M. CAUMONT (représentant des hébergements « Clévacances ») :

Il insiste sur le rôle important de l'activité pêche auprès des hébergeurs car cette activité vient compléter de manière non négligeable la saison des réservations d'hébergements.

Rappel sur le travail coopératif entre FD15 et hébergeurs afin de proposer une offre adaptée.

► M. LALO (services de la DDT) :

Sur la question du cormoran : demande pour le Cantal de justifier le choix de tirs en formulant une nouvelle étude (justifier le tir en termes d'impacts).

► OFB Cantal :

Collaboration plus étayée à compter de 2025.

► Martine CHAUVET (représentante du Crédit Agricole Centre France) :

Félicite le travail et les actions des agents et des bénévoles de la pêche.

Mot de clôture du Président Fédéral et fin de l'Assemblée Générale à 21h.

Chers ami(e)s,

C'est avec un immense plaisir que je vous retrouve une nouvelle fois pour l'assemblée générale toutes et tous rassemblé(e)s autour de notre passion la pêche et la protection des milieux aquatiques.

Il convient au préalable de valider le Compte Rendu de notre AG du 5 Avril 2024. ([Vote-Présidents et délégués](#))

Le rapport moral est l'occasion de vous exposer l'ensemble des activités qui ont été réalisées au cours de l'année par votre fédération.

J'ai également une pensée ce jour pour nos ami(es) ainsi que pour tous nos proches qui nous ont quittés.

Notre département le Cantal c'est 11 000 km de cours de 1ère catégorie, 2 500 hectares de lacs de 2ème catégorie, un potentiel piscicoles et halieutiques reconnus dans tout l'hexagone, un patrimoine exceptionnel avec encore beaucoup de milieux protégés mais si fragiles, un atout incontournable et indispensable pour le Cantal.

Nous tous ici présent ce jour, nous avons le devoir de préserver ce patrimoine exceptionnel, et de le léguer aux générations futures dans le meilleur état possible. Nous devons être tous solidaires pécheurs, non pêcheurs pour le sauvegarder.

En 2024 c'est environ 12 000 membres pour le Cantal, la première association départementale et 1 million 500 milles pécheurs en France, s'adonnent à la seconde activité associative du pays après le football.

Le ratio nombre d'habitant/pêcheurs est remarquable, très certainement le plus élevé de France (7%).

Il faut rajouter à cela comme l'avait démontré en 2017 par un bureau d'étude Lyonnais 25 000 à 30 000 pécheurs de toute la France et bien au-delà viennent assouvir leur passion chez nous.

Le poids économique du loisir pêche pour notre département est estimé par ce bureau d'étude à minima à 10 millions d'euros annuel.

Un atout indiscutable pour le tourisme et l'attractivité de notre Cantal. Un loisir 4 saisons source de retombées économiques importante pour tous les territoires.

Nos partenaires présents ce jour que je remercie, Clévacances et Gites de France, l'ont bien compris.

Quoi qu'on en dise, l'activité pêche, est une des activités de pleine nature majeure du département

Une ruralité sans pécheurs, ce sont des territoires moins dynamiques, moins attractifs et moins vivants. Une ruralité sans pécheur c'est obligatoirement moins de biodiversité. La ruralité nous la défendons.

J'aime aussi à redire, C'est 15 AAPMAs qui quadrillent tout notre territoire soit 225 administrateurs locaux bénévoles passionnés, 15 administrateurs fédéraux, 8 salariés, et des stagiaires et volontaires en mission de service civique en formation. Je voudrais particulièrement les remercier et redire que la force de notre réseau est ce maillage du territoire, qui nous permet d'avoir une présence et une connaissance fine sur l'ensemble du département.

Même si aujourd'hui c'est l'assemblée de la fédération départementale, celle-ci ne serait rien sans vous. Vous êtes le premier relais associatif sur le terrain entre l'eau, les poissons, nos enfants, les propriétaires riverains et l'ensemble des forces vives du territoire (politique et socio-économique).

Soyez-en convaincus et recevez l'hommage que vous méritez. Vous qui sacrifiez bénévolement du temps et de l'énergie à faire vivre l'indispensable base de notre réseau, vous méritez une grande reconnaissance.

Le renouvellement de notre réseau, car il faut bien l'avouer, s'essouffle. D'une manière générale c'est le bénévolat en France qui est en souffrance dans tous les domaines.

Je m'adresse à tous les élus du territoire, la fin des associations et la disparition du bénévolat, c'est signer la mort de nos territoires ruraux.

La pêche dans le Cantal, c'est une fédération de pêche, une entreprise avec des moyens financiers limités, des salariés compétents et motivés, et de multiples missions qu'il faut exercer dans un contexte souvent difficile car en permanence lié à l'eau, aux effets des changements climatiques, à des comportements sociétaux en perpétuel mouvement et de nouvelles contraintes financières des partenaires publics.

Nos ressources humaines font le maximum pour mener à bien nos missions et nous avons de plus en plus de difficultés à les réaliser et les développer dans des domaines où la demande est grande.

Je rajouterais même que le travail réalisé est remarquable au regard de nos moyens.

La Fédération de Peche du Cantal est un exemple en France dans de nombreux domaines, croyez-moi et soyez en fiers !

Aussi avec une gestion rigoureuse, je remercie la trésorière fédérale Mme Madelaine pour le résultat des comptes 2024 qui sont à l'équilibre.

En 2024, le conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises, merci à ses membres pour leur investissement présent et futur.

Le bilan des actions 2024 vous sera présenté de façon détaillée au cours de cette Assemblée Générale par les élus et les Techniciens de la Fédération mais je tiens à évoquer plusieurs sujets majeurs.

### Premier point

La révision du Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles du Cantal (PDPG), document cadre de l'action technique de nos structures, touche à son terme et a nécessité un important investissement de la Fédération. Je tiens à remercier l'ensemble des partenaires, services de l'Etat et bien évidemment M. Bruno Denise Vice-Président absent ce jour pour raison de santé, Floriane technicienne en CDD, le service technique et l'ensemble des AAPPMA du Cantal qui ont collaboré à ce travail. Un autre bel exemple de la force de notre réseau et de notre maillage du territoire.

Le PDPG un document stratégique qui affirme les positions et les orientations d'actions de la fédération en faveur de la préservation des milieux aquatiques et de la gestion des ressources piscicoles, est reconnu à ce titre, comme un "outil essentiel" par le Préfet (cf communiqué de presse du 25/3). Quel plaisir, je ne m' en lasse pas, non je ne m' en lasse pas, d' entendre suite à cet état des lieux que 98 % des cours d' eau Cantaliens vont rester en gestion patrimoniale totale. Un patrimoine inestimable et remarquable pour le Cantal et pour le monde de la peche en France. Nous avons tous pécheurs et non pêcheurs, l' obligation et le devoir de le protéger.

La Fédération s'appuiera sur ce cadre pour proposer aux Communautés de Communes, avec lesquelles, elle partage cette compétence, un renforcement de notre partenariat pour une gestion concertée et efficace des milieux aquatiques dans notre Département.

La réalisation du PDPG permet de définir nos priorités d'actions et les financements qui seront alloués dans la limite de nos moyens financiers, humains et matériel. Financements, bien entendu en directions des AAPPMA et de tous nos partenaires du moment que les projets envisagés rentrent dans le cadre défini par le Conseil d'Administration de la Fédération.

Au-delà de la protection et de la gestion des milieux, ce partenariat avec les communautés de communes pourrait également s'étendre dans le domaine de la promotion et du développement du loisir pêche.

### Deuxième point

L'acquisition en 2024 d'un outil de partage des données – Le GéEAUportail renforce la position de la Fédération comme un acteur incontournable de la connaissance des milieux aquatiques du territoire. Ce nouvel outil doit permettre une meilleure prise en compte des enjeux liés à l'Eau pour l'ensemble de nos partenaires et services de l'Etat.

Le travail mené par la FD depuis une quinzaine d'années de portage et de développement de réseaux de connaissance des milieux aquatiques et des espèces est aujourd'hui une des pierres angulaires de notre action et de notre reconnaissance auprès des partenaires et des services de l'Etat.

### Troisième point

#### La régulation du grand Cormoran

Nous n'allons pas revenir sur l'historique ayant conduit l'arrêt de la régulation du grand cormoran en 2022. Une étude a été engagée en 2022 sur demande du gouvernement par l'OFB, la FNPF, et plusieurs Fédérations pour évaluer, une nouvelle fois, l'impact de ce prédateur allochtone sur des espèces piscicoles de nos eaux en danger. Les résultats de cette étude mettent une nouvelle fois en évidence l'impact significatif réel du grand cormoran notamment sur des espèces piscicoles déjà en régression à l'échelle nationale comme l'ombre commun et la truite commune. Suite à l'analyse de ce travail un nouvel arrêté fixant les conditions de dérogation aux interdictions de destruction du grand cormoran a été publié en février 2025. Ce nouvel arrêté laissait entrevoir l'espoir d'une possible régulation à court terme.

Certaines associations l'ont évidemment attaqué dès sa parution. Je tiens à dire également que dans le cadre de ce dossier, le réseau associatif de la pêche de loisir a fait l'objet d'attaques inadmissibles de la part du Conseil National de la Protection de la Nature remettant en cause les qualités professionnelles de nos ingénieurs et de nos techniciens. Pour information, le bureau du CNPN est composé de 07 membres dont 05 ornithologues ... manque d'impartialité – juge et partie ?

Toutefois des directives récentes du Ministère demandent aux Préfet de n'appliquer les conditions de l'Arrêté que suite à des études spécifiques dans chaque département.

Malgré donc d'importants travaux menés récemment en France, et des connaissances accumulées depuis des années en Europe sur l'impact de cette espèce non autochtone de nos eaux, nos structures doivent encore investir du temps et de l'argent pour prouver des faits maintes et maintes fois démontrés ! Cette situation est inacceptable. Un prochain entretien avec le Préfet va nous permettre de nous exprimer sur ce sujet et n'en doutant pas, trouver une solution et un accord rapide pour la reprise de la régulation de cet envahisseur.

En tout cas, notre positionnement reste indéfectible sur ce sujet. Je rappelle au passage que les pêcheurs sont des protecteurs de l'environnement et de toute la biodiversité ! Il est dommage et anormal que des intégristes faisant croire que seuls leurs argumentaires sont valables, arrivent à remettre en cause les actions et l'expertise scientifique de terrain du réseau des pêcheurs de loisir.

### Quatrième point

#### Promotion et développement du loisir peche

#### Les APN – Atelier Peche Nature

Remarquable le travail réalisé, un exemple en France aussi dans le monde de la peche sur ce sujet avec l'ensemble du territoire du Cantal proposant un APN adolescent et un APN estival.

En 2024 la création d'un APN adulte sur le bassin Cère-Lot, qui sera complété en 2025 suite à validation du Conseil d'Administration, par 2 autres APN sur les bassins Rhue-Dordogne et Truyère-Alagnon.

Un grand bravo aux APPMA du Cantal pour votre investissement concernant nos APN.

Suite à un rapprochement entre la fédération nationale des pêches sportives, le GIFAP, et la fédération nationale de la peche en France, la création d'une épreuve sportive : le junior Fishing tour. Un champion du Cantal dans chaque discipline qui seront ensuite nous l'espérons champions d'Auvergne Rhône Alpes et finirons Champion de France !

Tout ça pour vous dire que depuis 2024, notre fédération est affiliée à une fédération sportive.

2024 a vu l'embauche d'un salarié, M. Delamaide Thomas, avec pour mission principale la promotion du loisir peche et surtout l'éducation à l'environnement en direction de la jeunesse.

La jeunesse, l'avenir de notre loisir qui passe obligatoirement par la protection de nos milieux aquatiques.

Ce sont eux qui deviendront les pêcheurs et responsables de demain.

Les sensibiliser aux problématiques environnementales au travers de l'eau est un devoir. Ils comprendront donc mieux ce qui les entoure et s'adonneront à la pêche en intégrant ce concept qui nous anime et nous attire au bord de l'eau.

Egalement en 2024, le 19 novembre à l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités Locales auquel j'ai participé, l'Association des Maires de France et la Fédération Nationale de la Pêche en France ont officialisé leur engagement mutuel. Les présidents David Lisnard et Claude Roustan ont signé une convention de partenariat visant à travailler en commun. Les axes de coopération potentiels sont nombreux, notamment pour le développement et la promotion du loisir peche.

Cette convention devra être déclinée au niveau Départementale.

#### Cinquième point

La police de la peche et de l'environnement

La fédération a signé une convention de partenariat avec le groupement de gendarmerie départementale du Cantal.

Il s'agit de la déclinaison de la convention signée entre la Fédération de la Pêche en France et la direction de la Gendarmerie Nationale.

Ce partenariat avec la gendarmerie est l'occasion de renforcer la coopération pour mieux lutter contre les indélicats au bord de l'eau en y associant des moments d'échanges et de formations. Merci aux gendarmes !

Concernant la protection de nos milieux aquatique, la Fédération et les 15 AAPPMA du Cantal remercient et apportent un total soutien à l'OFB, présents également ce jour, garant d'une sécurité environnementale et exerçant leurs fonctions en toute indépendance.

#### Sixième point - Les anti-pêche

Les attaques des associations animalistes en 2024 se sont amplifiées.

Leur objectif est de faire interdire la pêche sous toutes ses formes... comme la chasse.

Attention, nous devons, pécheurs, être tous solidaires, les failles et leurs angles d'attaque, ils les trouveront dans nos divisions.

Bien que moins médiatique, le combat qu'ils mènent ne se fait plus forcément sous l'oeil des caméras ou dans les médias : c'est un travail de lobbying auprès des élus (Maires, CD, CR, Députés, Sénateurs, ...)

Leurs argumentaires sont bien souvent farfelus ne s'appuyant sans aucun argument scientifique.

Nous faisons confiance à tous nos responsables, élus de la République et autres, pour que le poids de leurs allégations soit le plus faible possible. Ce sont souvent les mêmes qui prônent la décroissance et voudraient que la population culpabilise et se fonde dans un zootrisme poussé à outrance.

Egalement, le Conseil d'administration a réaffirmé clairement ses positions en 2024 concernant les sujets suivant :

##### • **La micro hydroélectricité**

Le développement des énergies renouvelables (dont l'énergie hydroélectrique) est nécessaire. Cependant, nous ne pouvons entendre que les microcentrales hydroélectriques soient promues dans ce cadre.

Nos cours d'eau ont déjà souffert de ces petits aménagements qui profitent à des investisseurs privés.

Nous sommes favorables à une optimisation des capacités de production des grands barrages existants.

Il est de coutume de tirer à boulets rouge sur EDF ou d'autres exploitants, Il est compréhensible que quelques couacs aient lieu, mais ils sont limités. La concertation et les travaux sur l'évolution des pratiques industrielles perdurent, et il faut s'en féliciter, même si les attentes des uns ne sont pas toujours celles des autres.

De gros progrès ont été faits. Tachons de ne surtout pas reculer.

Pour conclure, j'aime à dire :

L'énergie éolienne tue nos paysages, la microhydroélectricité tue nos rivières et toute sa biodiversité.

#### • • Le partage de l'eau et le changement climatique

Dans cette salle, il est capital de parler du changement climatique qui rend difficile la vie dans certains pays et qui commence à concerter également certaines régions françaises.

Ceci m'amène directement à prononcer le mot EAU. Sans elle aucune vie n'est possible.

La fédération du Cantal pour la pêche et la protection du milieu aquatique est évidemment attentive à l'eau car cela fait partie intégrante de ses missions statutaires qui comme je le rappelle nous sont conférées par le code de l'Environnement. Ce n'est pas un point de détail, bien au contraire.

Nous pouvons nous réjouir des conditions météorologiques que nous avons connues l'an dernier. Certes, elles ont causé certaines difficultés pour les travaux en extérieur, je pense surtout aux agriculteurs. Certes, les gérants de camping et autres professionnels du tourisme ont pu s'en plaindre. Certes, les aficionados de la bronzette s'en sont émus. Par contre, les milieux naturels, surtout les rivières et donc les poissons, ont retrouvé des conditions sécurisantes pour leur bonne santé.

Pour autant cela ne doit pas nous faire oublier la tendance des changements climatiques.

Les réflexions, les travaux et les décisions à prendre pour une gestion de l'eau et un partage équitable dans l'intérêt des milieux et des usages, sont plus que jamais d'actualité.

Face à cette situation, les milieux aquatiques souffrent, les causes :

- o La perte majeure des zones humides, milieux indispensables au stockage de l'eau dans nos sols.

Je remercie ce jour la présence des personnes du collectif de défense de la Narse de Nouvialle. Nous sommes bien évidemment à vos côtés et contre l'exploitation de la Narse. Je remercie également l'engagement de l'AAPPMA de Saint Flour dans ce combat.

- o L'absence d'une réelle gestion concertée de la ressource en eau
- o Le gaspillage de l'eau potable par nous tous

Notre territoire possède encore des richesses naturelles que beaucoup nous envient, ne les dilapidons pas ! Il est encore temps d'agir et surtout de prendre des décisions justes et courageuses pour l'avenir de nos territoires.

La Fédération n'est opposée à aucune évolution et discussion – sauf à celles qui entraînent la destruction et la mort des cours d'eau et des espèces qui y vivent.

Le combat qui doit être le nôtre est la préservation de nos milieux aquatiques avec l'ensemble de nos partenaires et acteurs locaux. Pour que les milieux et les espèces ne soient pas laissées pour compte

Je suis persuadé que la discussion, les échanges sont les meilleurs moyens d'arriver à une cohabitation apaisée et positive entre tous les acteurs.

La Fédération et son réseau associatif doivent rester les structures référentes pour la prise de décisions concernant les milieux aquatiques.

La multiplicité des enjeux liés à l'eau et donc à la pratique de la peche doivent aujourd'hui plus que jamais nous amener collégialement à des prises de décisions fortes pour préserver à long terme les pratiques liées à l'eau et l'attractivité de notre Département.

Pour conclure, je rappelle que Le combat pour l'eau impose une vigilance de tous les instants et demande de siéger partout où la Loi et les règlements nous y autorisent. Ainsi, nous travaillons quotidiennement en étroite collaboration avec les Agences de l'eau, la Préfecture, la DDT, L'OFB, la Région AURA, le département, les collectivités territoriales, les EPCI, les syndicats de rivières, EDF, SHEM, EPIDOR, CEN Auvergne et les Parc Naturel Régionaux.

Merci à tous nos partenaires pour l'intérêt que vous portez à notre association, nos missions et nous y sommes très sensibles.

J'essaye de faire également de mon mieux pour défendre nos intérêts, le Cantal auprès de tous les organismes ou je siège tout comme mes collègues administrateurs.

Enfin, j'adresse mes plus chaleureuses reconnaissance et considération à mes collègues élus et aux excellents acteurs professionnels de notre belle fédération.

Gardez la foi en ce que vous faites très bien et que vous ferez encore mieux demain.

Vive la pêche, vive la ruralité et soyons fiers d'être pêcheurs

Avant de donner la parole à la Trésorière Fédérale pour exposer les comptes de l'exercice, je demande à l'assemblée la validation du rapport moral 2024.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.

**MARC GEORGER**

**PRESIDENT DE LA FÉDÉRATION DE PÊCHE DU CANTAL**

## BILAN FINANCIER

INNOLIANCE CBA

2024



# Association FEDERATION DE PECHE

Présentation de vos principaux indicateurs financiers

Association FEDERATION DE PECHE  
Monsieur GEORGER

14 ALLEE DU VIALENC

Tél : 04 71 48 19 25  
Fax : 04 71 48 90 76

15000 AURILLAC

INNOLIANCE CBA

Page 1

Association FEDERATION DE PECHE

2024

### Votre entreprise en quelques chiffres



Chiffre d'affaires  
**98 531 €**  
-15,5%

Baisse de -18 019 €



4187  
jours

Seuil de rentabilité  
**1 145 908 €**



Capacité d'autofinancement  
**119 316 €**



Crédits clients  
**118 jours**  
Crédits fournisseurs  
**70 jours**

INNOLIANCE CBA

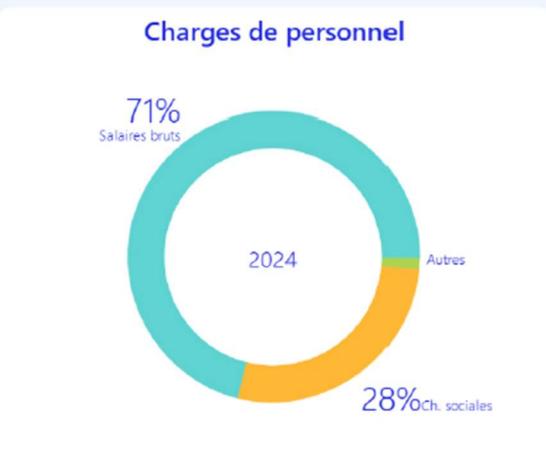
Page 2

Présenté par BOUSQUET MARLENE

## Synthèse social



## Salaires bruts 2024

**350 577 €**

## Charges de personnel

**479 500 €****+10,9%**

Hausse de 47 189 €



## Evolution effectif

**1 pers.**

## Chiffre d'affaires x Heure payée

**-23 654 €**

## Synthèse des charges



## Charges externes

**318 698 €****+5,2%**Hausse de  
15 735 €

## Top 5 charges externes

1 Fournitures consommables	32 722 €	+39,4%
2 Sous-traitance	0 €	0%
3 Loyers de crédits-bails	0 €	0%
4 Locations, Charges locatives	9 540 €	-35%
5 Entretien, Réparations	41 158 €	+65,7%



## Impôts et taxes

**16 647 €****+11,6%**

Hausse de 1 736 €



## Charges de personnel

**479 500 €****+10,9%**

Hausse de 47 189 €

## Analyse de votre activité

Page 5

Présenté par BOUSQUET MARLENE

### Activité de négocie

	2024	2023	Évolution
<b>Ventes de marchandises</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	
Marge commerciale	0 €	0 €	
<b>Taux de marge commerciale</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	

Page 6

Présenté par BOUSQUET MARLENE

## Activité de production / prestations

	2024	2023	Évolution
Prestations vendues	98 531 €	116 550 €	-15,5%
<b>Production de l'exercice</b>	<b>98 531 €</b>	<b>116 550 €</b>	<b>-15,5%</b>
Achats consommés	16 368 €	21 054 €	-22,3%
Marge sur prestations	82 163 €	95 496 €	-14%
<b>Taux de marge sur prestations</b>	<b>83,39%</b>	<b>81,94%</b>	<b>+1,5</b>

Écarts : pas de refacturation d'études en 2024 (-8k€); Participation aux APN moins importantes (-7k€)

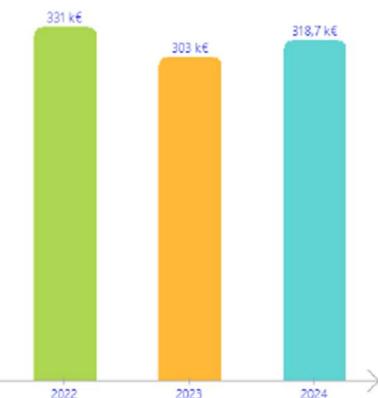
## Charges de fonctionnement

Remboursements des frais directement imputé des charges en 2024

**2024**  
**318 698 €**  
323,45% CA + Prod.

**2023**  
**302 963 €**  
259,94% CA + Prod.

**+15 735 €**



**5,2%**

Chiffre d'affaires global : -15,5%

## Charges externes (Détail)

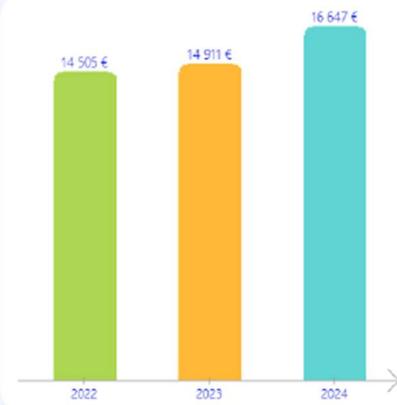
	2024	2023	Évolution	
Fournitures consommables	32 722 €	23 479 €	+9 243 €	+39,4%
Locations, Charges locatives	9 540 €	14 676 €	-5 136 €	-35%
Entretien, Réparations	41 158 €	24 833 €	+16 325 €	+65,7%
Primes d'assurance	6 625 €	4 670 €	+1 955 €	+41,9%
Etudes, recherches	22 506 €	10 838 €	+11 668 €	+107,7%
Intermédiaires et honoraires	20 768 €	17 788 €	+2 980 €	+16,8%
Publicité	115 031 €	125 776 €	-10 745 €	-8,5%
Transports	606 €	255 €	+351 €	+137,6%
Déplacements, Réception	44 157 €	50 752 €	-6 595 €	-13%
Frais postaux, Télécom.	6 208 €	7 054 €	-846 €	-12%
Frais bancaires	194 €	264 €	-70 €	-26,5%
Autres services extérieurs	19 183 €	22 576 €	-3 393 €	-15%
<b>TOTAL</b>	<b>318 698 €</b>	<b>302 963 €</b>	<b>+15 735 €</b>	<b>+5,2%</b>

## Impôts et taxes

Hausse des taxes sur salaires (hausse de la masse salariale)

**2024**  
**16 647 €**  
16,9% CA + Prod.

**2023**  
**14 911 €**  
12,79% CA + Prod.



**+1 736 €**

**11,6%**

Chiffre d'affaires  
global : -15,5%

## Charges de personnel



## Charges d'exploitation



## Charges financières

Dépréciation des VMP moins importante en 2024



Page 13

Présenté par BOUSQUET MARLENE

## Charges exceptionnelles

Changement de plan comptabil : les écarts d'estimation de charges ou de subvention des années antérieures sont compris dans le résultat courant : (impact : 40959 € de charges en résultat courant)



Page 14

Présenté par BOUSQUET MARLENE

## Transfert de charges

Changement de plan comptable : les remboursements de frais sont directement imputés dans les charges correspondantes.



## Subvention d'exploitation

Dont 47k€ de réintégration des quote part de subvention d'investissement (changement de plan comptable).



## Commentaire

Compte	Libellé	Solde Crédit		Solde Crédit		Ecart Solde
		Solde Débit	Solde Crédit	Solde Débit	Solde Crédit	
1 74180000	SUBVENTION CLUB HALIEUTIQUE	0	140 084	0	140 238	+154
2 74190000	SUBVENTIONS DIVERSES-AIDE SERVICE CINQUE	0	0	0	1 270	-1 270
3 74190001	SUBVENTIONS DIVERSES - ACTIONS-ANIMATIONS	0	5 000	0	5 065	+65
4 74190002	SUBVENTIONS DIVERSES - SPONSOR/PARTENAIRE	0	4 183	0	1 900	+2 283
5 74190011	SUBVENTION EDF - ACTIONS ANIMATIONS	0	13 500	0	13 500	0
6 74190200	SUBV ADOUR GARDONNE - ACTIONS	0	0	0	18 207	-18 207
7 74190300	SUBVENTION AGENCE EAU LOIR BRE	0	79 317	0	0	+79 317
8 74191101	SUBVENTION CD15 - ACCORD CADRE	0	11 993	0	19 023	-7 030
9 74191102	SUBVENTION CD15 - ACTIONS	0	5 000	0	2 350	+3 650
0 74191200	SUBVENTION CONSEIL REGIONAL - ACTIONS	0	43 780	0	61 807	-18 027
1 74191500	SUBVENTION FNP - ACTIONS	0	14 042	0	57 243	-42 401
2 74191600	SUBVENTION COM/CON	0	1 000	0	200	+800
3 74191900	SUBVENTION AAPMA	0	924	0	4 039	-3 115
4 74192000	SUBVENTION FNP 3 POSTES	0	140 000	0	140 000	0
5 74192010	SUBVENTION ADOUR GARONNE POSTE	0	85 767	0	91 293	-5 526
6 74192600	SUBVENTION DREAL	0	37 420	0	0	+37 420
7 74192700	SUBVENTION CHALLENGE GARNASSIERS	0	0	0	4 300	-4 300
8 74700000	QP SUBV. I NVT VIRGÉ AU résultat de	0	42 004	0	0	+42 004

## Autres produits d'exploitation

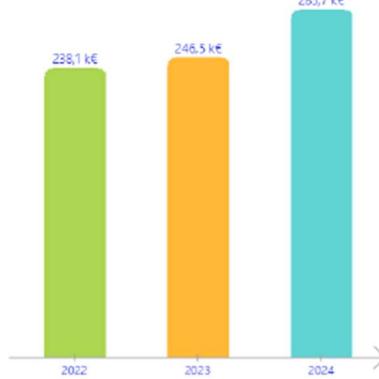
Dont cotisations fédérales 236 k€

Dont retraitement régularisation antérieures 38.5 k€ (cf commentaires en suivant)

**2024**  
**285 735 €**  
**290% CA + Prod.**

**2023**  
**246 468 €**  
**211,47% CA + Prod.**

**+39 267 €**



**15,9%**

**Chiffre d'affaires global : -15,5%**

## Produits financiers

Intérêt des placements CAT et VMP.



## Produits exceptionnels

Changement de plan comptable :

- les réintégrations des quote-parts de subvention d'investissements sont comprises dans le résultat courant (impact sur les produits exceptionnels : - 42 004 €)
- les écarts d'estimation de charges et de subventions des années antérieures également : impact sur les produits exceptionnels - 38494 €)



## Synthèse des charges de personnel

	2024	2023	Évolution	
Résultat Net	8 200 €	75 900 €	-67 700 €	-89,2%
<b>Salaires bruts</b>	<b>350 577 €</b>	<b>306 522 €</b>	<b>+44 055 €</b>	<b>+14,4%</b>
Charges sociales	136 060 €	124 403 €	+11 657 €	+9,4%
<b>Taux de charges sociales</b>	<b>38,81%</b>	<b>40,59%</b>		-1,8
Autres charges du personnel	-7 137 €	1 387 €	-8 524 €	

## Compte de résultat

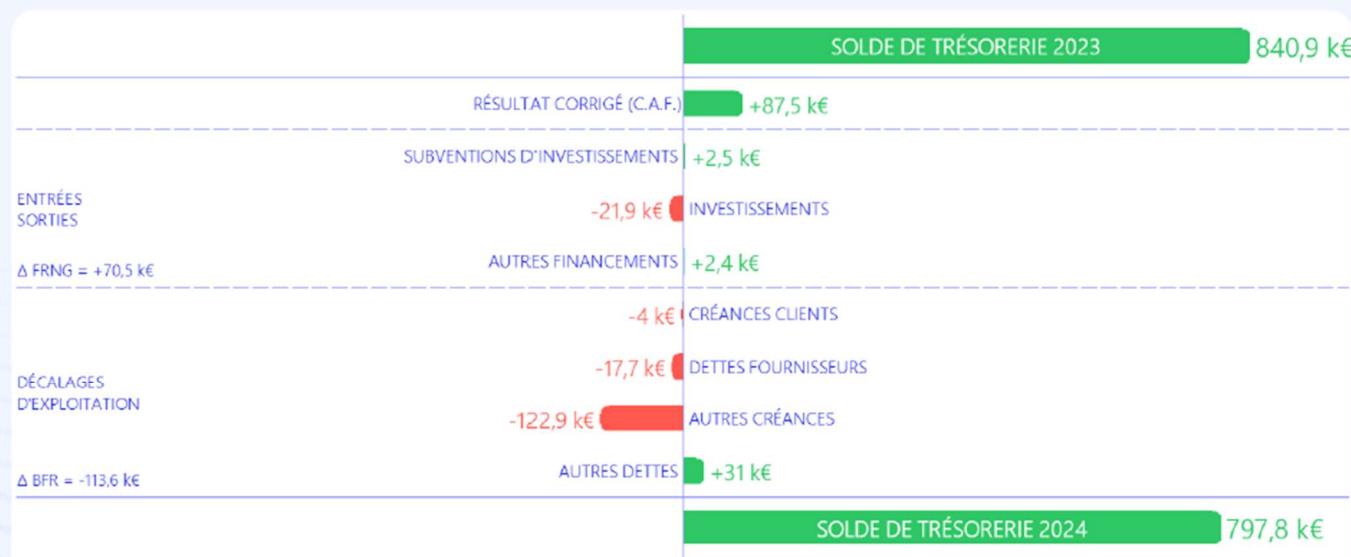
	2024	2023	Évolution
Chiffre d'affaires	98 531 €	116 550 €	-15,5%
Subventions d'exploitation	625 813 €	561 435 €	+11,5%
Transferts de charges	0 €	10 803 €	
Reprises sur provisions	0 €	0 €	
Autres produits d'exploitation	285 735 €	246 468 €	+15,9%
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 010 079 €</b>	<b>935 256 €</b>	<b>+8%</b>
Achats consommés	16 368 €	21 054 €	-22,3%
Charges de fonctionnement	318 698 €	302 963 €	+5,2%
Impôts et taxes	16 647 €	14 911 €	+11,6%
Charges de personnel	479 500 €	432 311 €	+10,9%
Dotations aux amortissements	53 037 €	44 225 €	+19,9%
Dotations aux provisions	2 875 €	7 912 €	-63,7%
Autres charges d'exploitation	83 343 €	30 798 €	+170,6%
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>970 468 €</b>	<b>854 174 €</b>	<b>+13,6%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>39 611 €</b>	<b>81 082 €</b>	<b>-51,1%</b>
Résultat financier	27 319 €	19 453 €	+40,4%
<b>Résultat courant</b>	<b>66 930 €</b>	<b>100 535 €</b>	<b>-33,4%</b>
Résultat exceptionnel	0 €	17 590 €	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>8 200 €</b>	<b>75 900 €</b>	<b>-89,2%</b>

## Votre Trésorerie

Votre résultat n'est pas égal à votre solde de trésorerie

Pour pouvoir évaluer la trésorerie dégagée au cours de l'exercice 2024 votre résultat doit être "corrigé"...

### Les flux de votre trésorerie



## Repartons de votre résultat

**Résultat de l'exercice 2024** **8 200 €**

Charges sans décaissement de trésorerie	+135 913 €
Produits sans encaissement de trésorerie	-66 801 €
Moins-values sur cessions d'immobilisations	+10 206 €

**Capacité à générer de la trésorerie** **87 518 €**

*C'est ce que l'on appelle la C.A.F. ou Capacité d'AutoFinancement de l'entreprise*

retraitement des éléments comptables non monétaires

## Votre Bilan

au 31/12/2024

Bilan au 31/12/2024

ACTIF		PASSIF	
1 551 562 €		1 551 562 €	
IMMobilisations	148 777 €		
ACOMPTEs VERsÉs	324 €		
CRÉANCEs CLIENTs	32 377 €		
 AUTREs CRÉANCEs	572 921 €		1 193 704 €
 TRÉSORERIE	797 163 €		
 FONDs DE ROULEMENT	1 132 020 €		
		BESoIN EN F.R.	TRÉSORERIE
		334 857 €	797 163 €
			CAPITAUX PROPRES
			PROVISIONS
			ACOMPTEs REçUS
			DETTEs FOURNISSEUR
			AUTREs DETTEs

Bilan au 31/12/2023

ACTIF		PASSIF	
1 508 490 €		1 508 490 €	
IMMobilisations	192 495 €		
ACOMPTEs VERSÉs	886 €		
CREANCEs CLIENTs	28 390 €		
AUTREs CRÉANCEs	450 017 €	1 154 760 €	CAPITAUX PROPRES
TRÉSORERIE	836 702 €		
		84 218 €	PROVISIONS
		633 €	ACOMPTEs REÇUS
		82 958 €	DETTEs FOURNISSEURs
		185 921 €	AUTREs DETTEs

Page 27

Présenté par BOUSQUET MARLENE

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



FÉDÉRATION DU  
CANTAL POUR LA PÊCHE  
ET LA PROTECTION DU  
MILIEU AQUATIQUE

04/04/2025

- 🐟 Accueil
- 🐟 Rapport moral
- 🐟 Bilan cartes de pêche 2024
- 🐟 Rapport financier / Rapport du commissaire et des vérificateurs aux comptes
- 🐟 Bilan développement, promotion, communication
- 🐟 Bilan technique
- 🐟 Bilan garderie et partenariat avec la Gendarmerie Nationale
- 🐟 Questions diverses
- 🐟 Clôture de l'Assemblée générale



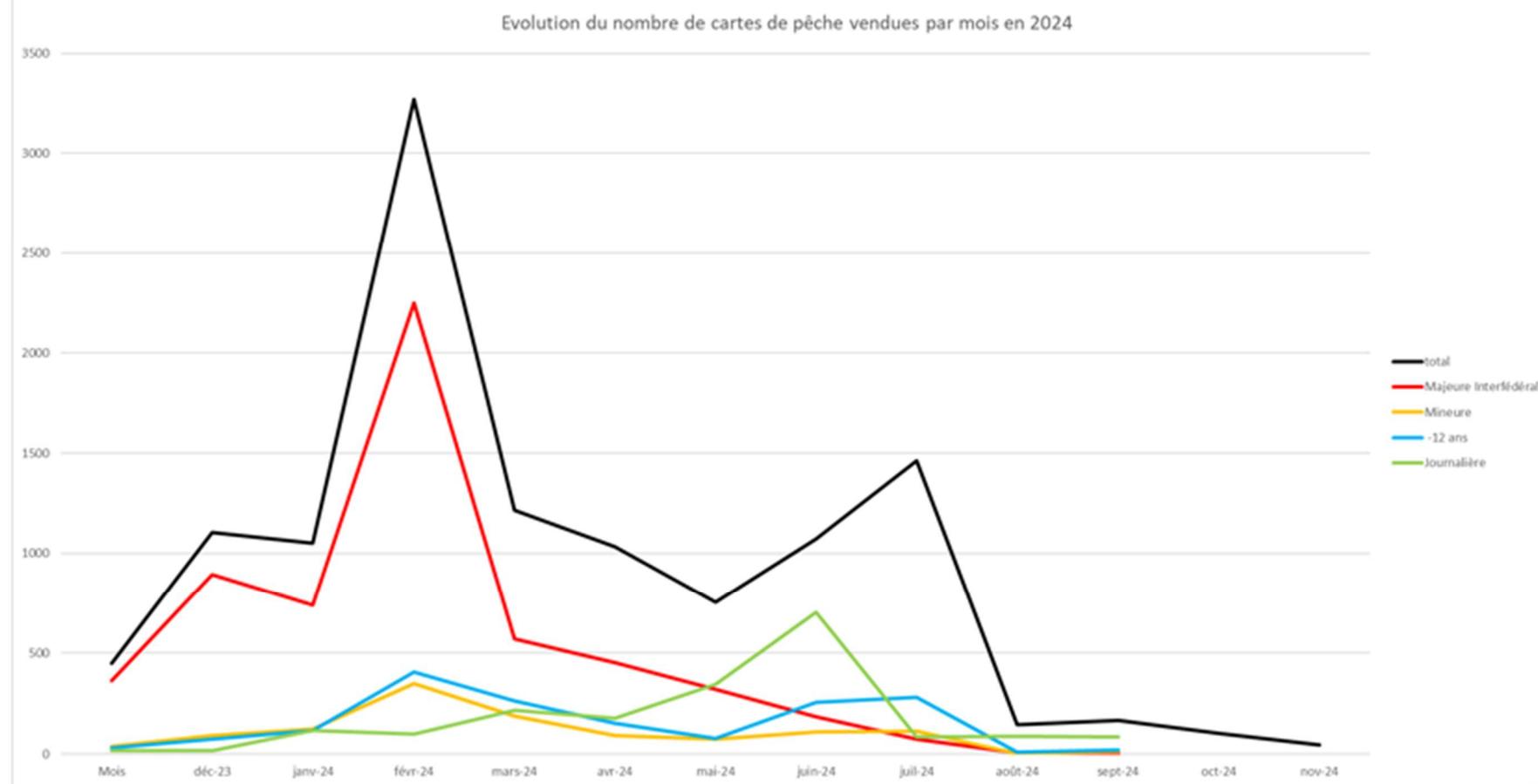
# LES PÊCHEURS DU CANTAL EN 2024

Produit	Saison 2023	Saison 2024	Evolution sur l'année	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte Personne majeure	2 639	2 587	-52	-1.97%
Carte interfédérale Personne majeure CHI 2024	3 334	3 265	-69	-2.07%
Carte Personne majeure – Offre d'automne	42	41	-1	-2.38%
<b>Sous-Total des cartes Personne Majeure</b>	<b>6 015</b>	<b>5 893</b>	<b>-122</b>	<b>-2.03%</b>
Carte Découverte Femme	542	488	-54	-9.96%
Carte Personne mineure	1 211	1 192	-19	-1.57%
Carte Découverte -12 ans	1 791	1 686	-105	-5.86%
Carte Hebdomadaire	716	626	-90	-12.57%
Carte Journalière	2 102	1 989	-113	-5.38%
<b>Total Cartes de Pêche</b>	<b>12 377</b>	<b>11 874</b>	<b>-503</b>	<b>-4.06%</b>
Option Club Halieutique Interdépartemental	40	39	-1	-2.50%
<b>Total cartes de pêche + options</b>	<b>12 417</b>	<b>11 913</b>	<b>-504</b>	<b>-4.06%</b>

CARTES DE PÊCHE	% Evolution France	% Evolution CANTAL
Total	-4,24	-4,06
Majeure et interfédérale	-3,42	-2,03
Femme	-11,45	-9,96
Mineure	-4,86	-1,57
-12 ans	-5,46	-5,86
Hebdo	-1,67	-12,57
Journalière	-4,50	-5,38



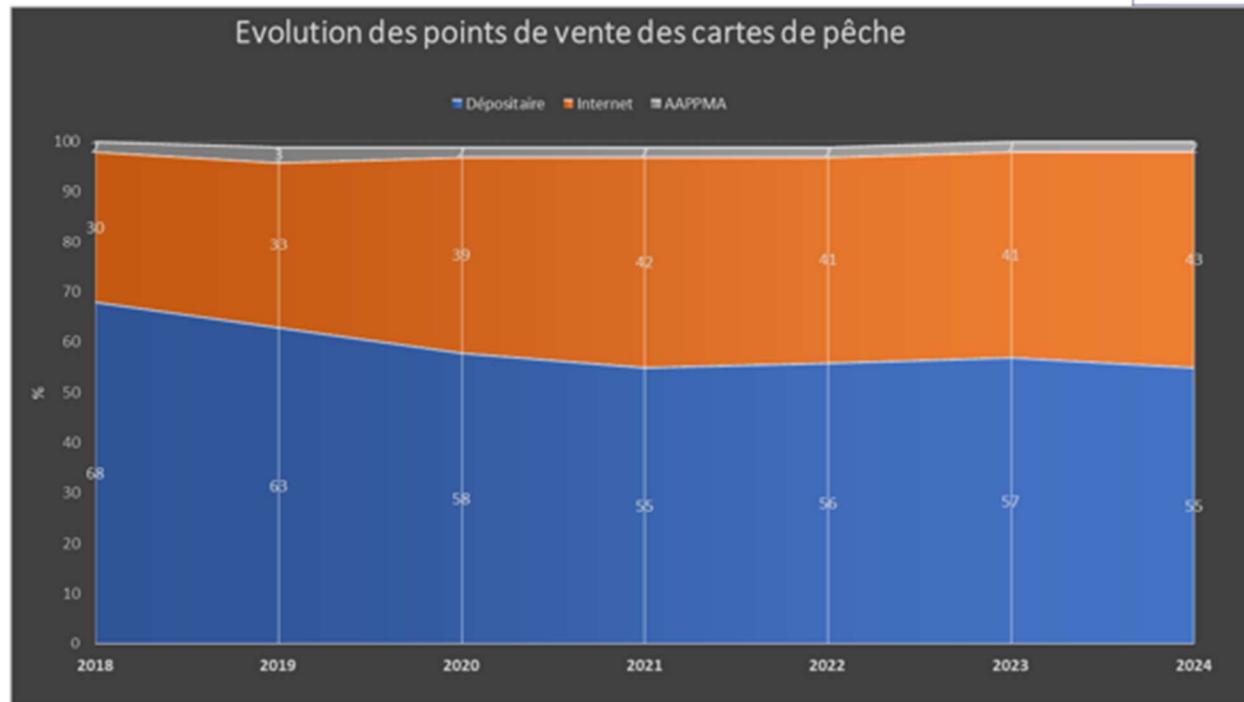
# LES PÊCHEURS DU CANTAL EN 2024



- 🐟 2 pics de vente : février/mars et juin/juillet
- 🐟 72 % des cartes majeurs/interfédérales vendues avant fin mars



# LES PÊCHEURS DU CANTAL EN 2025

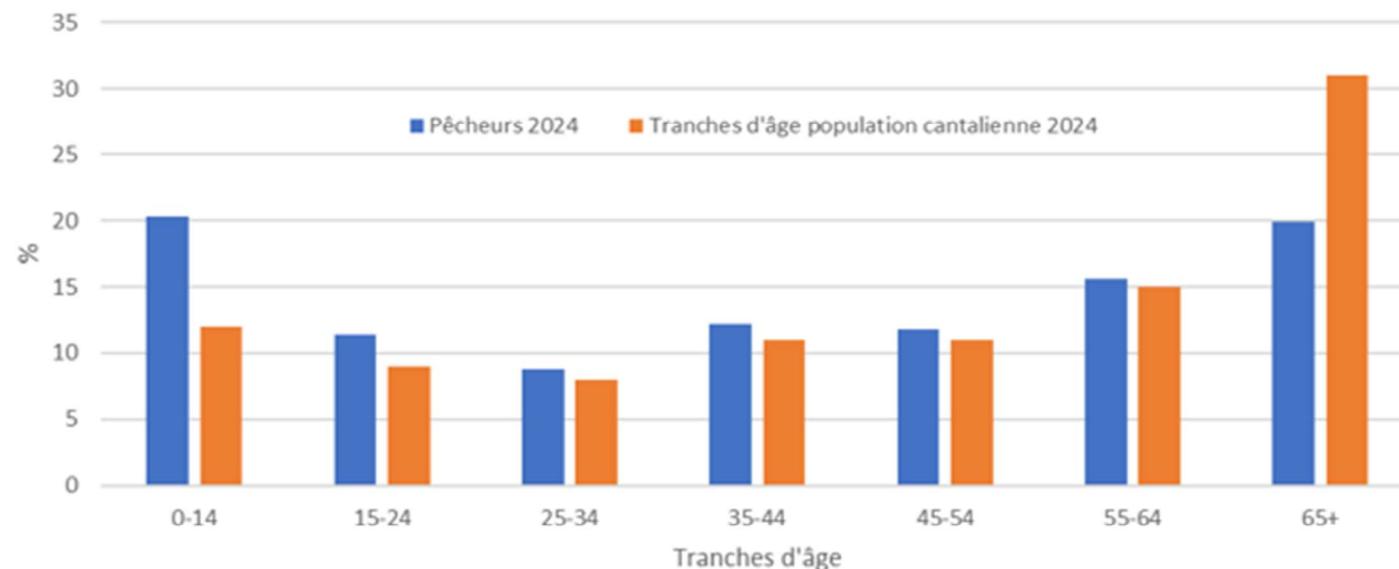


- 🐟 Augmentation progressive de l'utilisation de cartepeche.fr
- 🐟 Mais achat cartes de pêche toujours majoritairement chez les dépositaires !



# LES PÊCHEURS DU CANTAL EN 2024

Pyramide des âges des pêcheurs cantaliens en 2024 comparée à celle de la population cantalienne



- 🐟 Âge moyen pêcheurs : 41,7 ans (Cantal 46,9 ans)
- 🐟 Âge médian pêcheurs : 43 ans
- 🐟 **Population de pêcheurs plutôt jeune !**



# BILAN PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE



# ATELIERS PÊCHE NATURE 2024

## Outils pour l'animation des TOUS les territoires du Cantal



12 APN ADO

Aurillac - Champs/Condat -  
Murat/Allanche/ Massiac - Chaudes-Aigues  
- Riom es Montagnes - Maurs - Vic sur Cère  
- Laroquebrou - Mauriac - Saint-Flour

160  
jeunes  
formés

14 APN  
ESTIVALE

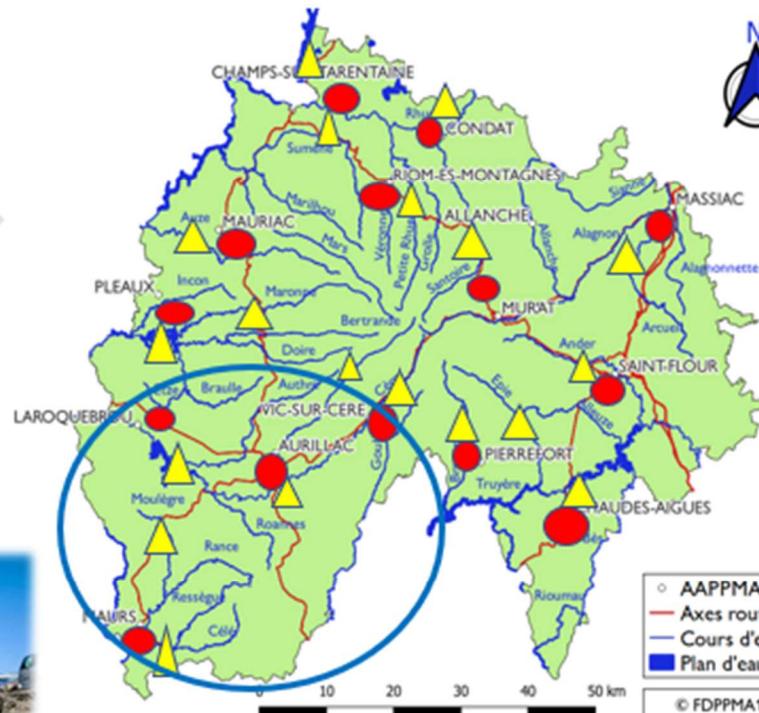
Champs, Condat, Massiac,  
Murat/Allanche, Pierrefort, Chaudes-  
Aigues, Saint-Flour, Vic sur Cère,  
Aurillac, Mauriac, Riom es Montagnes,  
Mauriac, Laroquebrou, Pleaux, Puy  
Mary

1240  
participants sur  
72 1/2 journées  
pêche

1 APN  
ADULTES

Bassins Cère et Lot (AAPPMA)  
Aurillac – Laroquebrou – Maurs  
Châtaigneraie – Vic sur Cère)

15 adultes  
formés



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

cantal  
LE DÉPARTEMENT



AGENCE DE L'EAU  
ADOUR-GARONNE

Groupama  
DRC

edf

shem  
ONGHO



AAPPMA du  
Cantal

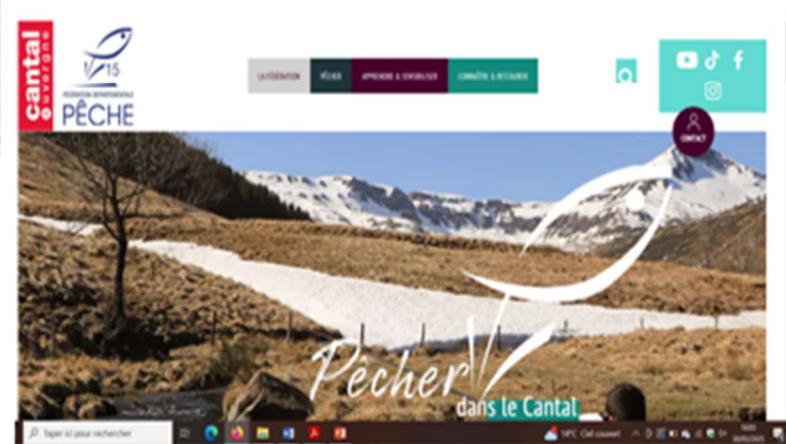
- **Lycée Agricole Louis Mallet de Saint-Flour** – Bac Pro GMNF « filière GMNF Environnement » - accueil de stagiaires
- **Collège P.Galéry de Massiac** – Section « Pêche et étude des milieux aquatiques »
- **Ecole du Bassin Célé cantalien** – action portée par le Syndicat Mixte Bassin Célé/Lot médian.
- **Interventions auprès de Centres de loisirs directement par FDAAPPMA15**
- **Interventions dans le cadre des TAP** auprès de l'école de Saint-Simon



# DEVELOPPEMENT - PROMOTION - COMMUNICATION

## • SUPPORTS PAPIERS

- Édition réglementation (Cantal Pêche 2024)
- Flyer APN estivaux
- Magazines régional ARPARA
- Articles/encarts dans la presse



## • Numérique et réseaux sociaux

- Nouveau site internet
- Facebook – barre des 10 000 amis franchies
- Instagram
- TikTok
- Youtube



## EVENEMENTS HALIEUTIQUES

- Cantal Tour Sport (organisation CD15 – participation FD + AAPPMA concernées)
- Fête Nationale de la Pêche 02 juin sur barrage de Bort les Orgues au Château de Val – avec FDAAPPMA 19 et 63
- Challenge de l'Amitié sur le lac d'Enchanet (organisation mairie Arnac – soutien FDAAPPMA15) – 26/27 octobre
- Open float tube à St Etienne Cantalès (organisation Work Fishing – soutien FDAAPPMA15) - 10 novembre 2024



## AUTRES EVENEMENTS

- Accueil des nouveaux arrivants organisé par CD 15
- Journée des Maires au Prisme à Aurillac
- Nettoyage des berges de la Jordanne dans le cadre de la Journée Eco citoyenne
- Nettoyage des berges du lac de Saint-Etienne-Cantalès
- Soutien aux Fêtes de la Pêche organisées par les AAPPMA
- 140 Viaduc Garabit (avec AAPPMA Pays de St Flour)
- Fête de la Chasse à Fontanges (avec AAPPMA Pleaux)
- CNPL (janvier) + Salon Origine Auvergne (novembre) à la Grande Halle d'Auvergne
- Journées des Associations organisées par les communes en septembre (soutien technique auprès des AAPPMA)



- Achat 20 barnums FDAAPPMA + AAPPMA avec soutien financier FNPF + CD15 + EDF + ENGIE SHEM + GROUPAMA D'OC

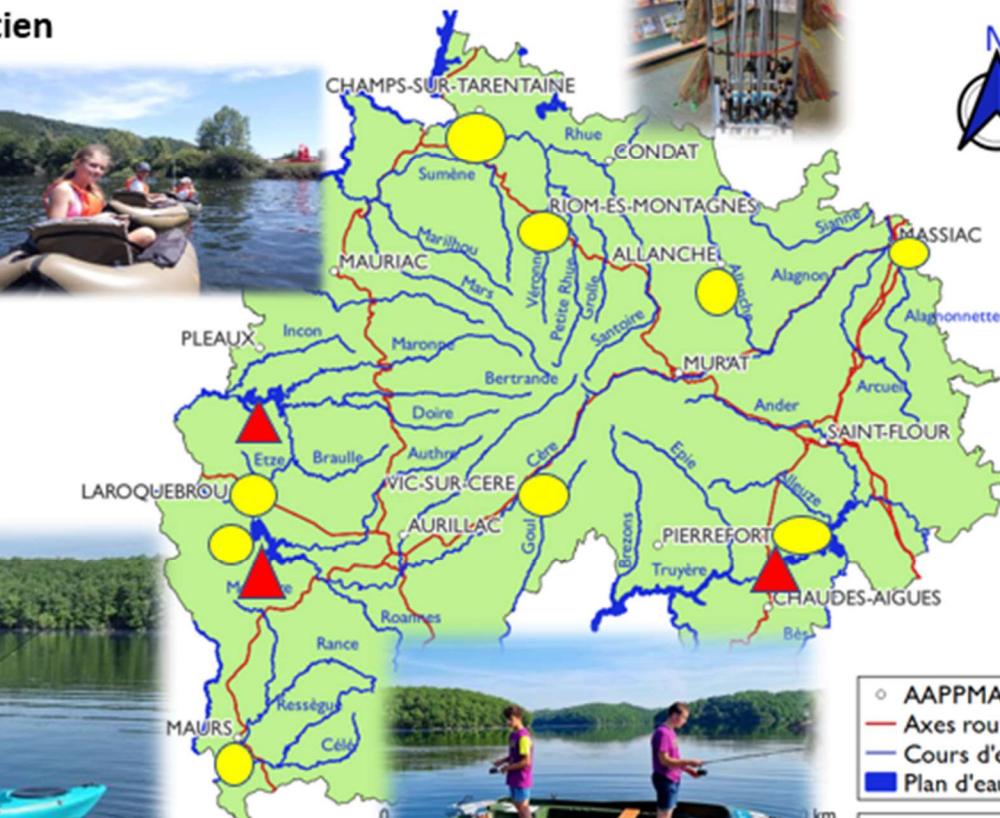
- Poursuite mise en œuvre du Projet Phare Région Avec location équipements de navigation :

- bateaux électriques sans permis + canoës pêche + float tube
- matériels de pêche carnassiers + écrevisses



- Lieux et sites :

- Camping Paradis La Gineste à Arnac – Lac d'Enchanet
- Base Nautique – Lac de Lanau
- Rénac Nautique Club – Lac de Saint-Etienne-Cantalès
- Offices de tourisme Sumène Artense et Hautes Terres
  - Sumène Artense
  - Carladès
  - Destination Haut Cantal
  - Hautes Terres Tourisme
  - Châtaigneraie Cantalienne
    - OT Laroquebrou
    - OT Maurs



- AAPPMA
  - Axes routiers
  - Cours d'eau
  - Plan d'eau
- © FDAPPMA15

# En 2025

## Poursuite mise en œuvre actions définies dans le SDDLP

- Pérennisation/adaptation APN

- 12 APN ado
- 102 animations APN estivaux
- 3 APN adultes
  - BV Cère Lot
  - BV Truyère Alagnon
  - BV Rhue Dordogne



- Poursuites interventions scolaires/Centres de Loisirs

- Labellisation « hébergements pêche » particuliers + Clé Vacances
- Labellisation parcours de pêche Vic sur Cère
- Challenge carnassiers su Lac de Garabit Grandval les 7-18-19 octobre avec AAPPMA Pays de St Flour
- Open float tube Volcan Cantal sur lacs de Lanau, Enchanet et Lastiouilles
- Fête Nationale de la Pêche le 01 juin 2025
- Opération nettoyage berges lac St Etienne Cantalès avec AAPPMA cogestionnaires du lac + CNC/RNC + collectivités territoriales
- CNPL + Salon Origine Auvergne à la Grand e d'Auvergne à Cournon
- Juniors Fishing Tour – étude possibilité accueil finale régionale ou nationale
- .....



# BILAN TECHNIQUE



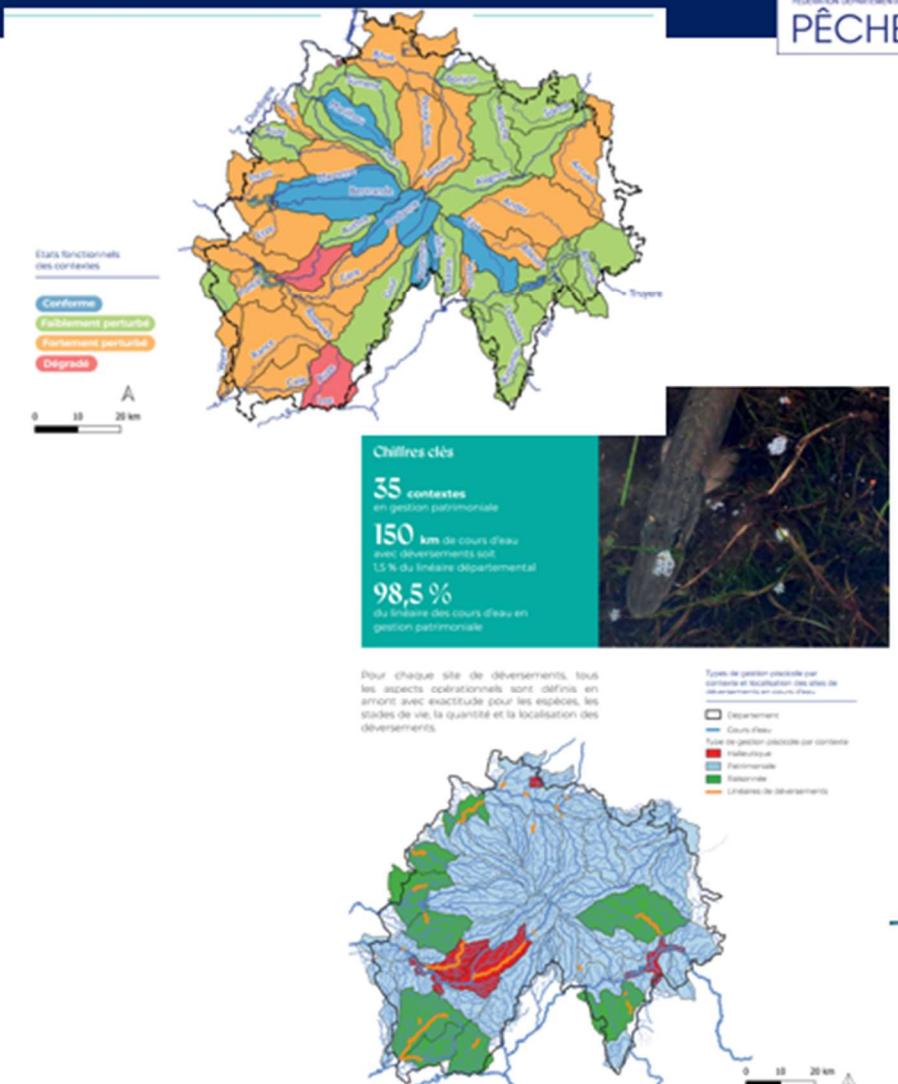
# REVISION du Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles

## Finalisation du PDPG en 2024

- Rencontre des 15 AAPPMA
- Rencontre des partenaires
- Validation par le CA de la FD en novembre 2024
- Approbation par le Préfet début 2025
- Priorisation d'actions et définition de la gestion piscicoles pour les 5 ans à venir !**

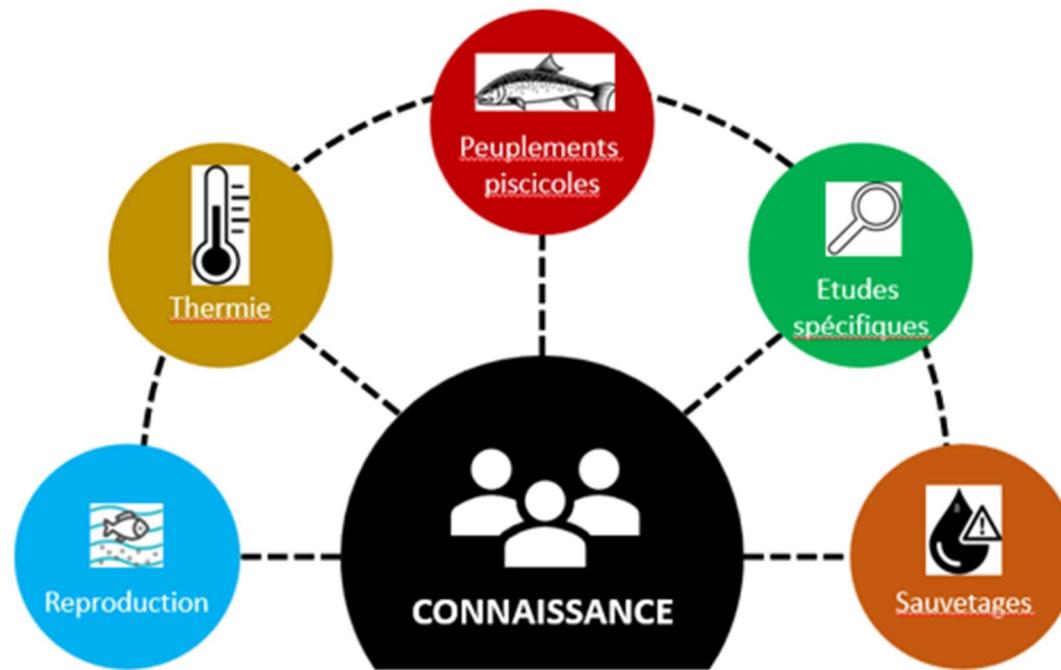
## En quelques chiffres :

- CDD 21 mois, 73 h/j agents FD en 2024, 34 réunions
- Coût = 132 000 € (aides publiques et privées)



## DES RESEAUX DE SUIVIS

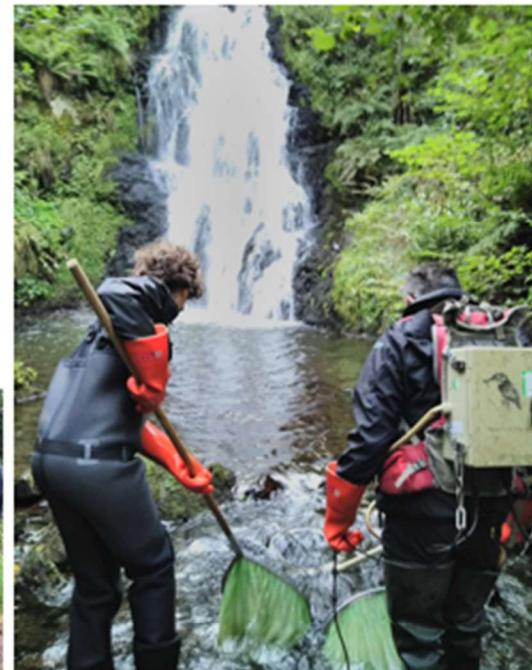
-  Pour améliorer et mettre à jour la **connaissance des peuplements piscicoles et de leurs évolutions**
-  Pour contribuer à la mesure de l'état écologique des masses d'eau
-  Pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à l'Eau



# CONNAISSANCE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES ESPECES

## 🐟 SUIVIS ET SAUVETAGES DES PEUPLEMENTS PISCICOLES

- 🐟 94 opérations de pêche à l'électricité en 2024 !
- 🐟 dont **73 inventaires, 21 sauvetages** !
- 🐟 1 nouvelle session d'habilitation électrique de bénévoles !





## RESEAU DE SUIVI DE LA THERMIE DES COURS D'EAU

39 stations FD en 2024

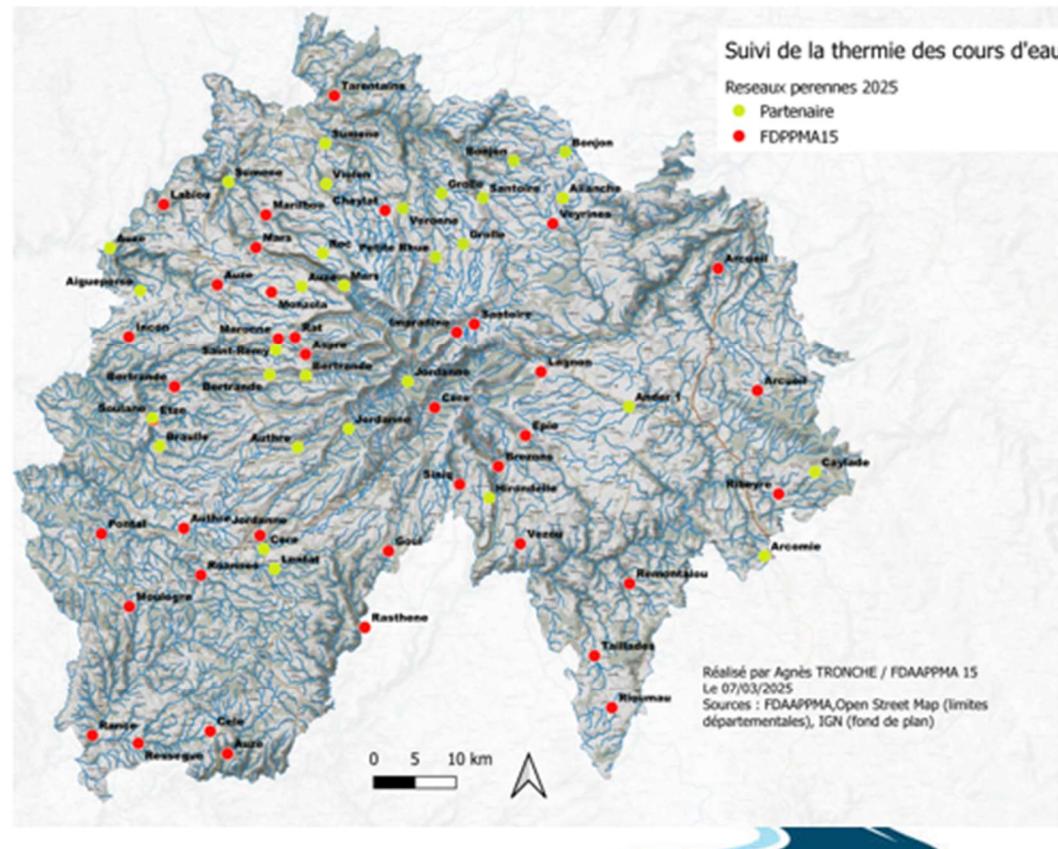
Lien avec observatoire piscicole

### Animation du réseau départemental

Réseau pérenne de 72 stations

33 stations gérées par partenaires

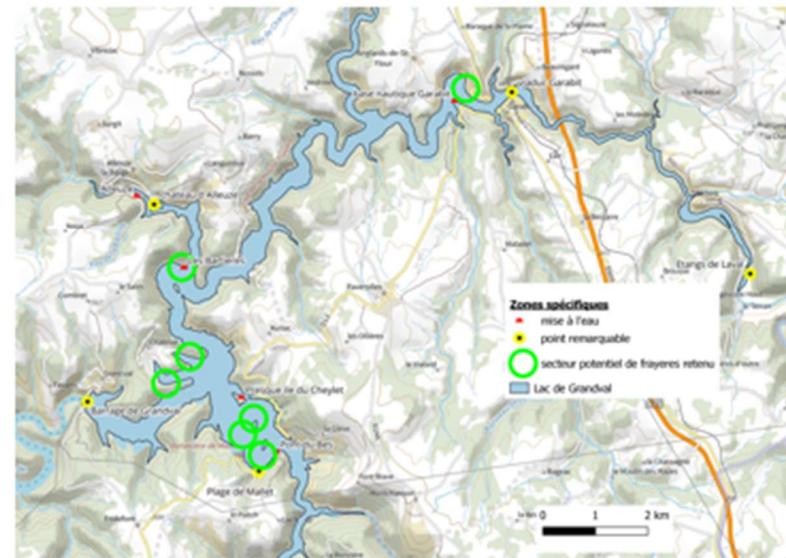
Analyse départementale



# CONNAISSANCE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES ESPECES

## SUIVI DE LA REPRODUCTION DES ESPECES

-  Truite commune, Sandre (Cantalès, Enchanet, suivi spécifique sur Grandval)



## MISE EN ŒUVRE D'ETUDES SPECIFIQUES

-  Modélisation du comportement des populations de truite commune de la Rhue via la géochimie de leurs otolithes (FD/CNRS)
-  Recherche de la présence du bryozaire et du parasite responsable de la maladie rénale proliférative chez la truite commune
-  Diagnostic piscicole, thermique et détermination diversité piscicole lac du Jolan via ADNe (RNR Jolan)
-  Détermination de la diversité piscicole du lac du Pécher via ADNe (ENS – Hautes-Terres Communauté)
-  Diagnostic thermique du ruisseau de Pont-Bernard (CEN)
- Mise en œuvre de la SNAP sur les bassins du Lignon et du Marzes**



## ACTIONS DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

### MO FDPPMA15

-  Création d'habitats sur le Lac de barrage de Lastioulles
-  Acquisition foncière Montagne des Chaubasses
-  Restauration de la continuité écologique du Babory



### Accompagnements techniques et financiers de travaux de restauration

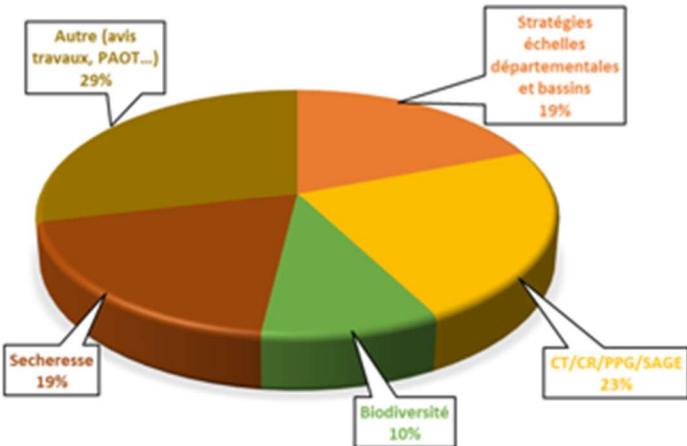
-  Etude hydrologique et hydromorphologique du ruisseau de Montirin avant restauration (CC Sumène Artense (Entente Rhue))
-  Travaux de restauration des berges de l'Oueillet et de l'Ander (CT Truyère)
-  Travaux de restauration du Remontalou (PPG BATRIG)
-  SDMA





## GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

- Participation aux Comités de Gestion de la Ressource en Eau
- Centralisation d'informations sur l'état hydrologique des cours d'eau (partenaires/AAPPMA/pêcheurs)
- Pas de pêche de sauvetage en lien avec la sécheresse



## AVIS TECHNIQUES

- Sur les ouvrages hydroélectriques : renouvellement d'autorisation de la microcentrale de Val de Rance, de la microcentrale de Broussolles, de la microcentrale de Peyrusse, remise en route de la microcentrale du Moulin de la Gravière sur l'Epie, augmentation de puissance de la microcentrale de Moulin Grand, mise en conformité de la microcentrale du Vergne
- Arrêté d'interdiction de l'accès au lit de la Dordogne en aval du barrage de Bort-Les-Orgues
- Nombreux projets de travaux en cours d'eau



## ACCOMPAGNEMENTS D'AUTRES DEMARCHES

- SAGE, PPG, CPT, CR...
- Stratégie Biodiversité
- Assises de l'Eau
- .....



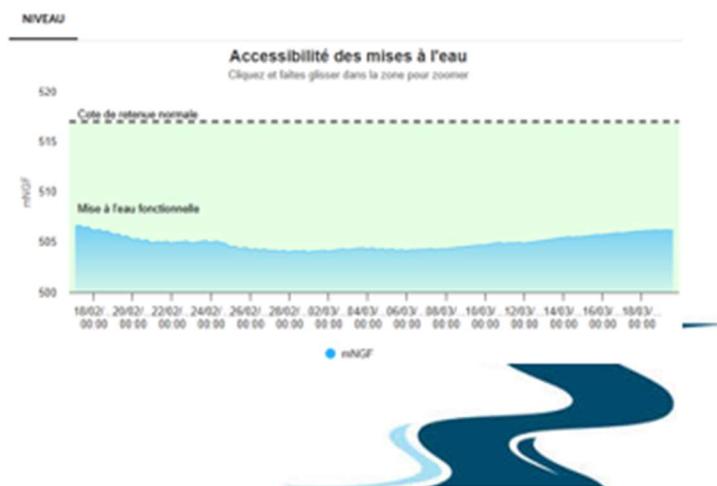
## 🐟 GESTION PISCICOLE

	BROCHET	SANDRE	GARDON	TRUITE ARC-EN-CIEL	TANCHE
ST-ETIENNE-CANTALES	259				
ENCHANET/GOURNOIR				150	
GRANDVAL/LANAU	305	138	400		65
LACS DE L'ARTENSE	125	134		400	
TOTAL (kg)	689	272	400		65



## 🐟 AMELIORATION DE LA FONCTIONNALITE DES LACS

- 🐟 Nombreux échanges avec EDF pour optimiser la gestion des marnages au printemps
- 🐟 Recrutements globalement bons en 2024 !
- 🐟 Amélioration de l'accessibilité : création d'une mise à l'eau au pont du Roufet (Enchanet)

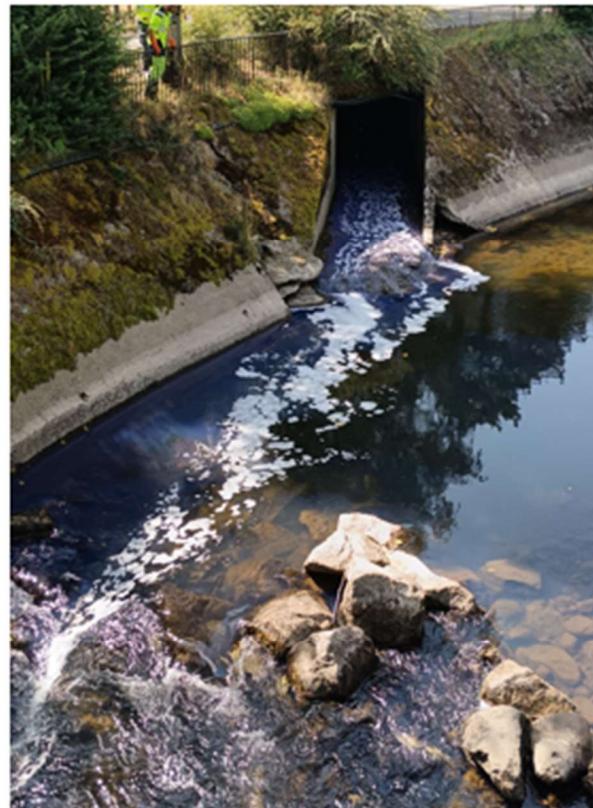


# BILAN POLICE DE LA PÊCHE ET ATTEINTE AUX MILIEUX



# BILAN JURIDIQUE ET CONSTATS D'ATTEINTES AUX MILIEUX

- 15 affaires suivies par la Fédération en 2024
- 1 plainte déposée par la FDPPMA aux côtés de l'AAPPMA suite à pollution (enquête en cours à ce jour)
- 1 plainte relancée par la FDPPMA avec les AAPPMA concernées (audition par juge d'instruction début 2025)
- 14 signalements d'atteintes au milieux aquatiques auprès des services de l'Etat : pollution, rectification, ....



# LA POLICE DE LA PÊCHE EN 2024

- 2 chargés de développement de la Fédération
- 24 gardes de pêche particuliers bénévoles
- 25 tournées de surveillance en collaboration avec les GPP (dont 3 de nuit)
- 3 tournées avec des gendarmeries
- 3039 contrôles dont 983 via Vigipêche (hors OFB, Gendarmerie)
- 9 infractions relevées (défaut de carte, période, réserve)



# EVOLUTIONS ET PERSPECTIVES POUR 2025

- ➡ Signature convention de partenariat FNPF/Gendarmerie Nationale le 06/03/2024
- ➡ Signature convention FDPPMA15/Gendarmerie le 13/01/2025
  - ➡ Partage d'informations
  - ➡ Formations réciproques
  - ➡ 9 tournées communes prévues dans le cadre de la convention en 2025
- ➡ Recyclage de formation pour les GPP (16) le 01/03/2025
- ➡ Assermentation de 4 nouveaux GPP (formation les 10-11/04)
- ➡ Habilitation pour dispenser les formations GPP par la FD15
- ➡ Mise à jour de l'application Vigipêche prévue par la FNPF

